CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E3900** **VALABLE JUSQU'AU** **22/05/2024**

ÉDITÉ LE **11/05/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1987
Forme juridique : SARL

Capital : 76 225

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NARBONNE 343728366RCS

Siret : **343 728 366 00034**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 30367G

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3668633304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3668633304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **FIALIN**

03 RUE JOSEPH FOURIER
11200 LEZIGNAN CORBIERES

Téléphone : 04 68 27 01 19 **Fax :** 04 68 27 38 72
Portable : 04 68 27 38 72

Site Internet :
E-mail : secretariat@fialin.fr

Responsabilité légale :
FIALIN DANIEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/04/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOUROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.